



République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° D13_220426**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Procurations : 0 Absents : 1	L'an 2026 et le 22 avril à 19 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire. Présents : Jacqueline JANIEC, Elsa DARDON, Alain FAYADA, Susana DESCHAMPS, Denis ASTIER, Daniel ZANÉ, Jean-Claude SOLLAI, Michèle CADORET, Julien LLORET, Vivien BACARESSE, Chloé SIMBILLE, Angélique JOS CERAN, Fabien ENGELIBERT et Damien MIALHE. Procurations : 0 Absente excusée : Aurore JULLIEN Secrétaire de séance : Elsa DARDON
Date de la convocation : 16-04-2026 Date d'affichage : 16-04-2026	
Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE	

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 02 avril 2026 ;

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget 2026 de la Commune chapitre par chapitre :

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	502 037,00 €
RECETTES	502 037,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	167 306,85 €
DÉPENSES	167 306,85 €

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le budget M57 de l'année 2026 voté par chapitre.



COMMUNE DE ST JEAN DE SERRES
BP 2026

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉS ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de procurations : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES

Pour : 14
Contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par Madame le Maire, Jacqueline JANIEC
À Saint Jean de Serres, le 22/04/2026

Délibéré par le Conseil municipal en session ordinaire
à Saint Jean de Serres, le 22/04/2026

Les membres du Conseil municipal,

JANIEC JACQUELINE	
DARDON ELSA	
FAYADA ALAIN	
DESCHAMPS SUSANA	
ASTIER DENIS	
ZANÉ DANIEL	
SOLLAI JEAN-CLAUDE	
CADORET MICHÈLE	
LLORET JULIEN	
BACARESSÉ VIVIEN	
SIMBILLE CHLOÉ	
JOS CERAN ANGÉLIQUE	
ENGELIBERT FABIEN	
MIALHE DAMIEN	
JULLIEN AUREO	Absente excusée

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

À Saint Jean de Serres, le 22 avril 2026

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Jacqueline JANIEC



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr